

Arras, le 20 OCT. 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
PÔLE AMÉNAGEMENT DURABLE

Direction de la Mobilité
et des Transports

Service Mobilité

Dossier suivi par :

Cécile NOWACKI

Tél : 03.21.21.51.94

nowacki.cecile@pasdecalais.fr



Monsieur Matthieu DEWAS
Directeur départemental des territoires
et de la mer
Service urbanisme
100 avenue Winston Churchill
CS 10007
62022 ARRAS CEDEX

Réf : DMT/SM/U - PN/CN - 2015-9-70829

Objet : Communauté de Communes des Trois Pays
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
Porter à Connaissance

ARRIVE LE
26 OCT. 2015
SERVICE URBANISME

Monsieur le Directeur départemental,

Par délibération en date du 2 avril 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Trois Pays a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Vous trouverez, décrits ci-après, les projets ou éléments relevant de la compétence départementale à prendre en compte lors de la révision de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Au titre de l'assainissement

Cette compétence n'est pas exercée par l'EPCIFP (Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre) à ce jour. La loi NOTRE prévoit que cet EPCIFP de plus de 15 000 habitants prenne cette compétence à l'échéance 2020. Les travaux engagés par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale accéléreront probablement cette prise de compétence.

Huit communes sur les 23 qui composent la Communauté de Communes des Trois Pays sont concernées par l'assainissement collectif (ANDRES, ARDRES, BALINGHEM, BREMES, CAFFIERS, GUINES, HOCQUINGHEN, LICQUES).

Trois communes (ARDRES, CAFFIERS et GUINES) assurent la maîtrise d'ouvrage de quatre stations d'épuration. La commune de CAFFIERS dispose de deux installations (une de 140 EH pour un lotissement et une de 90 EH pour sa mairie, une école et un lotissement d'une dizaine d'habitations).

www.pasdecalais.fr

Les installations répondent aux objectifs fixés par la réglementation à l'exception de la station de 140 EH de CAFFIERS qui est vieillissante et qui présente une conception typique des anciens lotissements (installation basique).

La commune de BREME-LES-ARDRES est quant à elle raccordée sur l'installation d'ARDRES.

Les communes de BALINGHEM, ANDRES et LICQUES ont confié cette compétence au SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région d'ANDRES). Deux des trois stations d'épuration récentes de ce syndicat sont concernées : LES ATTAQUES (3 800 EH) pour les communes d'ANDRES et de BALINGHEM et LICQUES (2 000 EH).

La Communauté de Communes des Trois Pays a la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). A ce titre, 33 dispositifs ont été réhabilités depuis la mise en place de cette politique par le Conseil Général du Pas-de-Calais en 2009.

Au titre de l'eau potable

Cette compétence n'est pas exercée par l'EPCIFP à ce jour. La loi NOTRe prévoit que cet EPCIFP de plus de 15 000 habitants prenne cette compétence à échéance 2020. Les travaux engagés par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale accéléreront probablement cette prise de compétence.

5 structures UGE (Unités de Gestion de l'Eau) couvrent le territoire de la Communauté de Communes des Trois Pays : 2 communes ARDRES et GUINES et 3 syndicats SI d'AUDRUICQ, SI d'HARDINGHEM et le SI Région d'ANDRES.

La commune de GUINES ne dispose pas de son captage et achète de l'eau à plus de 99 % à la commune de CALAIS.

Le SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région d'ANDRES) est une des rares structures sur le Pas-de-Calais « à cheval » sur trois EPCIFP. A ce titre, la loi NOTRe lui autorise de ne pas disparaître. Ce syndicat dispose de plusieurs ressources interconnectées et excédentaires. Du rabattement de nappe part actuellement dans le milieu naturel : cette ressource pourrait être mise à disposition des voisins non sécurisés ou déficients quantitativement.

Globalement, la ressource en eau est qualitativement correcte. La sécurisation est à développer comme sur l'ensemble du territoire départemental.

Au titre des inondations et des milieux aquatiques

5 communes (ANDRES, ARDRES, BALINGHEM, BREMES et GUINES) sont concernées par le territoire de l'Institution Interdépartementale des Wateringues (IIW). Conformément à la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations), cet EPCIFP sera en charge de ces compétences en 2018 ou avant par prise de compétence anticipée. Une réflexion est en cours pour les 7 EPCIFP qui composent l'IIW. La collectivité se situe sur 2 bassins versants et est donc concernée par 2 SAGE : le SAGE du Delta de l'Aa et le SAGE du Boulonnais. Le PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) Delta de l'Aa, en cours d'élaboration, reprend également la problématique des inondations sur le sous bassin de la Hem dont quelques communes font partie (projet porté initialement par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem). La Communauté de Communes adhère au SYMPAC lequel est porteur de l'étude du plan de gestion des canaux du Calais (dont le canal d'ARDRES et le canal de GUINES).